

OBSERVATIONS

- ▶ Ce type d'installation permet de transformer une énergie produite par "fermentation" en gaz dans un premier temps puis en électricité et en chaleur dans un second temps.
- ▶ Cette électricité est revendue ERDF.
La chaleur est utilisée pour le fonctionnement interne de l'exploitation.
- ▶ L'Unité Mobile d'Intervention Chimique viendra compléter le dispositif si nécessaire en fonction des renseignements recueillis ou sur demande du CDG.
- ▶ Du fait de la diversité des risques sur ce type d'installation, plusieurs types d'interventions sont possibles.

MOYENS A ENGAGER



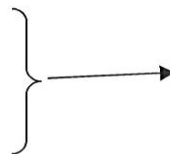
- ▶ 1 VSAV si notion de victime et à compléter en fonction du nombre de victimes potentielles
- ▶ 1 FPTL + Chef de Groupe + CU RCH
- ▶ 2nd FPTL + VIRT à la demande du Chef de Groupe ou après avis du CU Rch

CONDUITE OPERATIONNELLE

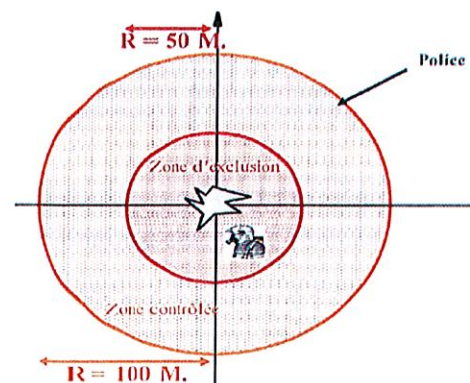
- ▶ Port des EPI complets : interdire les appels sélectifs, téléphone ou autres sources d'ignition.
- ▶ Stationnement des engins en sécurité, prendre en compte le sens du vent.
- ▶ Mettre en œuvre l'explosimètre en dehors de la zone d'intervention.
- ▶ **Mesures communes à tous les types d'interventions**

- ▶ reconnaissance (attention présence de nombreuses zones ATEX) ;
- ▶ assurer la coupure des énergies (vannes des intrants et de sortie du gaz) ;
- ▶ port obligatoire des ARI (caplés) ;
- ▶ engager le minimum de personnel ;
- ▶ mettre en place un réseau de mesure (UMIC) ;
- ▶ mise en place d'un périmètre de sécurité avec :

zone d'exclusion
zone de soutien
zone public



- ▶ ventilation des locaux avec du matériel ATEX.



Intoxication / Asphyxie :

- ▶ localiser la ou les victime(s) et la ou les extraire de la zone concernée, présence CO₂, CO, H₂S.

Incendie :



dans le cas de fuite de gaz enflammée, ne pas éteindre, assurer la protection jusqu'à la coupure des énergies.

CONDUITE OPERATIONNELLE (suite)

Explosion :

- ▶ reconnaissance (attention ! des murs porteurs peuvent être soufflés), présence gaz inflammable CH₄.

▶ Fuite de gaz :

- ▶ agir sur les éventuelles sources d'ignition ;
- ▶ mettre en œuvre un moyen hydraulique en eau, à minima 1 LDV 500 ;



Intervention sur une production dite "privée", non compétence de GrDF.

AUTRES FICHES A CONSULTER

▶ Fiche Moyens :

- ▶ MOY 12 " Unité mobile d'intervention chimique "

▶ Fiche Opérations :

- ▶ OPS 41 " Fuite de gaz / procédure gaz renforcée "

▶ Fiche Renseignements :

- ▶ RENS 35 " BIOGAZ "

PREVENIR AUTORITES ET SERVICES EXTERIEURS

☎ Chef de colonne groupement

☎ Chef de site *

☎ Directeur de garde *

☎ Directeur de cabinet (ou S/Préfet de perm.) *

☎ COZ *

* Si intoxiqué ou intervention réelle

☎ SAMU


☎ Police / CORG


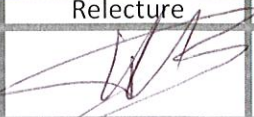
☎ GDF si réseau ville

☎ Maire

☎ DREAL

MEMENTO

- ▶  Intervention à ne pas prendre à la légère. Ne pas se garer à l'adresse et laisser, dans les véhicules, les appareils non ATEX (ERP, portables et les appels sélectifs).
- ▶ Le respect du périmètre de sécurité incombe aux forces de l'ordre / mesures réalisées.
- ▶ Evacuer dès le premier seuil d'alarme sonore, mettre un moyen hydraulique en attente.
- ▶ Effectuer des prélèvements même après coupure de la fuite et ventilation.
- ▶ Ne pas négliger les locaux et installation en sous sol.

Rédacteur	Relecture	Date	Validation DDSIS
		4068	